



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 011-211101951-20240311-112024-DE

S'LO

2024/023

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11/2024

Date convocation : 06.03.2024
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIE conseillers municipaux.

Procuration : Marie-France LOISEL à Anne-Laurence FRULLINI.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PLANCADE.

Objet : Convention de mise à disposition de vélos par « La roue qui tourne » .

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet Mobilité le conseil municipal avait délibéré la convention entre la roue qui tourne, « Yo'secours » et « Ô Petit Buc ». Le but de cette convention était de mettre à la disposition des habitants du Lauragais plusieurs moyens de mobilité (vélo, scooter et voiture sans permis électrique) permettant l'insertion sociale, la mobilité professionnelle et le développement touristique. « Yo'secours » et « Ô Petit Buc » ayant cessé leurs activités, il convient d'établir une nouvelle convention.

L'association « LA ROUE QUI TOURNE » basée à Castelnaudary propose en location des vélos (VTC, VTT, VAE) dans le cadre du service d'aide à la mobilité (location sociale) et pour les loisirs.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, d'encourager la pratique du vélo au quotidien et développer l'offre touristique sur la commune, la mairie de Laurabuc met à disposition à titre gratuit de « La Roue qui Tourne » un local rénové afin de déposer un parc de vélos destiné à la location.

La présente convention propose donc un partenariat entre l'association « La Roue qui Tourne » et la commune de Laurabuc dont la finalité serait la mise à disposition des habitants de Laurabuc et alentours des moyens de mobilité écologique et répondant à une demande sociale et touristique. La convention ayant été transmise en amont aux conseillers municipaux, Monsieur le maire les sollicite donc afin d'en approuver les termes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention.
- **Autorise** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

